

Le RÉVEIL BRETON

Revue trimestrielle d'Action Bretonne
Organe officiel de l' « Unvaniez Arvor »
(Fédération Régionaliste de Bretagne)

ET

GALERNE

Organe des « Compagnons de Merlin »

SOMMAIRE

RÉVEIL BRETON N^o 34. — A nos amis et lecteurs. — Comité consultatif de Bretagne. — Une maladie celtique, par André Mellac. — Le Dernier voyage, nouvelle, par Louis Le Dall. — Givotte, poésie, par A. Bergot. — A propos de l'Amicale des Auteurs bretons, par Jean Choleau. — Le Vieux Puits, poésie, par A. Bergot. — L'Intermédiaire des Bibliophiles bretons (2^e liste). — Carnet du Réveil. — Bibliographie. — L'Opinion de nos amis. — Rapport de Taldir Jaffrennou sur l'orthographe du breton au Comité consultatif.

GAZERNE, N^o 16. — Compagnons de Merlin : Le prix Lancelot. — Société du Folklore français. — Parlers gallos et langue bretonne en Haute-Bretagne. — Publication de notre enquête : Opinion de Ctesse de Rohan-Chabot, Sermaignière, Morel, Loyant, Fleury, etc. — Les Poètes du Pays fougérais. — Séance folklorique des Sabotiers de Fougères. — Autour de notre enquête : Le coin pour rire, une lettre de Jean François de Rennes et réponse de Jean D'laonâ.

Siège :

46, rue Poterie

VITRÉ (Hte-Bretagne)

Direction et Administration :

Jean CHOLEAU

C. C. 5852 Rennes

Autorisation P. C. N^o 811

LE RÉVEIL BRETON

(27^e Année)

et

GALERNE

(5^e Année)



ONT COLLABORÉ AU RÉVEIL BRETON :

Marie Allo, Daniel Bernard, Iann ar Bek, Léon Le Berre, Yves Berthou, Maurice Bigot, Y. ar Bodolec, abbé Bossard, Théodore Botrel, Bodsporn, James Bouillé, Anatole Le Braz. — J.-P. Calloch, Charles Daniellou, Mathilde Delaporte, André Degoul, Delalande, Desjacques, Madeleine Desroseaux, Georges Cottin, Marie Drouart, Albert Durand. — F. Even, Emile Ernault. — Maurice Facy, Jean Feillet, G. Floch, J. P. Foucher. — E. Galmiche, M^{me} Gautry, Glanmor, Lucienne G..., Olivier de Gourcuff, Fanch Gourvil, Jules Gros, E. Guéguen, Henri de la Guichardière. — Loeiz Hériou, X. d'Haucourt. — François Jacob, Jaffrennou, E. Jobic. — Henry d'Ivignac. — Eostik Kerinek, Kerlann, Georges Kermadec, Efflam Koet Skau. — R. Langouët, Pierre Laurent, René Laurent, A. Laporte, Philéas Lebesgue, Le Mercier d'Ern, Thémoty Lewis, Joseph Loth. — Pierre Massé, Masson, Morvan Marchal, André Mellac. — Joseph Nicolas. — Jos Parker, Joseph Pellé, Jeanne Perdriel-Vaisnière, Ivonig Picard, Charles Picquenard, Jac Pohier, Pierre de Portgamp. — A. Quintin. — Loeiz ar Rest, Henri Rodallek. — Marie-Paule Salonne, O'Sughrúe. — Henri Tortelier. — François Vallée, Rozen ar Vrezon. — Weiss. — Yann Caroff. — Le Guyader. — G. Thomas. Hervé Trezien.

COLLABORENT A GALERNE :

P. Gaignet — J. de la Godelinai — Jean Lancelot — Morvan Marchal — Jean Choleau — Jac. Pohier — Sermagnière — B. de Villers — Albert Durand — Anne-Marie Juguet — Jaouis D'Iaona — Yves Le Stang.

Abonnement annuel global aux deux revues 25 francs l'an
Cotisation d'adhérent à : Unvaniez Arvor 25 francs l'an
aux : Compagnons de Merlin 25 francs l'an

C. C. 5.832 J, Choleau, bureau des Chèques de Rennes. — Le numéro : 10 fr. 50.

27^e Année — 1^{er} Trimestre 1943

4^e Série — N^o 34

Le Réveil Breton

Revue trimestrielle d'Action bretonne

Organe officiel de l'Unvaniez Arvor

(F. R. B.)

A nos Amis et Lecteurs

Par suite de la destruction de notre imprimerie, ce numéro subira un assez grand retard. Notre copie, nos clichés ont été anéantis. Il nous a fallu trouver un nouvel imprimeur, chose difficile par ce temps de crise de papier et de main-d'œuvre et monter un numéro de fortune.

Nous avons confié l'impression du « Réveil » et de « Galerne » à l'imprimerie Lafolye et de Lamarselle, à Vannes, de chez qui sont sorties tant d'œuvres bretonnes.

Le coût d'impression de chaque numéro est supérieur aux anciens prix et malgré la réduction obligatoire à 32 pages de nos deux revues nous ne pourrions continuer à paraître 4 fois par an que si nos amis font autour d'eux un grand effort de propagande et nous amènent chacun au moins un nouveau membre, tant à la « Fédération Régionaliste de Bretagne », qu'aux « Compagnons de Merlin ».

Désireux de conserver notre indépendance et notre liberté de pensée, nous n'avons sollicité aucune subvention de qui que ce soit et ne voulons vivre que des ressources propres aux deux sociétés.

C'est pourquoi nous comptons sur l'activité de nos propagandistes. Nous serions contraints si nos desirs ne se réalisaient pas, d'augmenter le taux annuel des cotisations.

U. A. et C. M.

ON ACHÈTERAIT 20 fr., chacun des numéros suivants du Réveil Breton et de Galerne :

N^o 2 (2^e série), janvier, février, mars 1921.

N^o 18 de 1929, n^o 11 (1^{er} trim. 1937), n^o 19 (2^e, 3^e et 4^e trim. 1939), de la 4^e série.

N^o 1 (de 1914) et n^o 3 (de 1914), du Bulletin de la Fédération Régionaliste de Bretagne.

Cotisations impayées. — Quelques reçus de cotisation nous sont revenus impayés parmi ceux de nos membres dont les abonnements expirent fin 1942 ou début 1943. Nous les prions de s'acquitter dans le plus bref délai. Ils ne leur sera pas présenté de nouveau reçu par la poste et le service leur sera supprimé s'ils ne se sont pas mis en règle avant fin mai.

Fédération Régionaliste de Bretagne

COMITÉ CONSULTATIF DE BRETAGNE

Nous avons reçu, trop tard, pour qu'elle puisse être insérée dans notre numéro précédent la lettre ci-après de M. le Préfet régional.

ÉTAT FRANÇAIS

Rennes, le 27 octobre 1942

RÉGION DE BRETAGNE
Cabinet du Préfet régional

3^e section
N° 49 P/MF

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai bien reçu votre lettre du 9 octobre m'apprenant que vous n'avez pas été touché par la convocation que j'avais prié M. Fouéré de vous envoyer et qu'il m'a affirmé avoir postée à votre adresse.

A la réunion du 12 j'ai tenu à prononcer les paroles suivantes : « Je regrette personnellement l'absence, que j'espère provisoire, de la Fédération Régionaliste de Bretagne, ayant eu l'occasion de correspondre avec son Président, M. Jean Choleau, qui avait bien voulu me faire récemment hommage de ses « Questions Bretonnes des Temps présents ».

J'estime en effet que ce Comité doit tirer toute sa force de l'Union... »

Je vous fais adresser sous même pli, le texte qui aurait dû vous parvenir ainsi que le document qui a été ratifié par les représentants des autres Associations. Je vous demande de vouloir bien le retourner après signature au Secrétaire Général du Comité Consultatif de Bretagne auquel vous voudrez bien faire connaître en

même temps les noms et adresses des représentants de la F. R. B. au Comité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : QUENETTE.

M. J. CHOLEAU
Président de la F. R. B.
46, rue Poterie, VITRÉ

X

Le 28 octobre 1942, nous adreissions aux membres du Conseil de Direction, à fin d'avis, les deux circulaires qu'avait bien voulu nous communiquer M. le Préfet régional, l'une donnant les raisons de la formation d'un Comité consultatif l'autre exposant le programme signé des promoteurs de ce Comité.

Le 31 décembre dernier seulement nous recevions les dernières réponses des membres du Conseil.

L'examen des opinions émises par nos collègues du Conseil nous a permis de soumettre à M. le Préfet régional les modalités qui selon ce Conseil doivent présider à l'organisation et au bon fonctionnement du « Comité consultatif de Bretagne » dans l'intérêt des deux parties et dans la clarté nécessaire en vue du travail constructif à entreprendre.

Nous regrettons de ne pouvoir, par suite des bombardements, qui ont détruit toute la copie du présent numéro, reproduire in-extenso et mot à mot le texte de notre lettre à M. le Préfet régional.

Nous avons reconstitué ce texte, aussi fidèlement que possible, à l'aide des notes que nous avons pu conserver.

FÉDÉRATION RÉGIONALISTE
DE BRETAGNE
Siège Vitré

Vitré, le 6 janvier 1943

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR LE PRÉFET RÉGIONAL,

A la date du 27 octobre dernier, vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, en votre qualité de Président de la Fédération régionaliste de Bretagne (Unvaniez Arvor) une circulaire signée de trois présidents de sociétés culturelles bretonnes, d'un président de groupement agricole et de six personnalités. Un programme était joint.

Nous avons communiqué ces deux documents aux membres du Conseil de Direction de la Fédération. En raison de leur dispersion et aussi de ce que l'une des circulaires programmes a été égarée par les services des P. T. T., nous n'avons pu recueillir plus tôt leurs avis, dont les plus récents nous sont parvenus le 31 décembre seulement.

De cette consultation, il résulte, que le Président et un délégué sont autorisés à prendre part aux délibérations du Comité consultatif, sous les réserves suivantes :

La Fédération accepte d'envisager la création d'une province de Bretagne comprenant au moins les cinq départements de Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère et Loire-Inférieure, dans le cadre de la France, sous la réserve que notre programme culturel, économique, administratif, reçoive au préalable, dans chacun de ces domaines, un commencement de satisfaction.

Le problème breton n'a pas grand'chose de commun avec celui des provinces. Il est distinct, il est particulier, il a d'autres bases il doit être envisagé et traité d'une façon particulière, distincte et non dans le cadre des institutions du nouvel Etat français.

La Bretagne peut vivre dans le cadre de la France, si celle-ci lui accorde ce que nous demandons depuis longtemps, c'est-à-dire la substitution à la forme administrative actuelle, centralisatrice, d'une forme fédérale. Mais elle peut vivre en dehors de ce cadre si le gouvernement français lui refuse ce qu'elle réclame. C'est lui, et lui seul, qui, par son attitude à notre égard, décidera de la voie que nous choisirons.

Le programme qui nous est soumis n'est même pas un minimum. Il est manifestement insuffisant. Il pouvait convenir aux décentralisateurs d'il y a soixante ans, il ne saurait être le nôtre.

Il existe d'autres aspirations que celles relatives à l'enseignement de la langue et de l'histoire. Il en est qui concernent l'administration, l'économie, les finances, la marine, les relations étrangères, qui sont passées sous silence. Et il nous paraît que toutes ces questions qui font corps avec les questions purement culturelles ne peuvent être écartées de nos délibérations.

D'autre part, à la base de toute conversation amicale entre les parties, il y aurait lieu, pour le Gouvernement français, de donner une preuve de bonne volonté en accordant dès maintenant amnistie pleine et entière à tous les Bretons condamnés pour leur propagande bretonne avant guerre, de faire cesser les vexations, les brimades dont quelques-uns sont encore les victimes actuellement de la part de quelques agents du Gouvernement.

Enfin pour que les discussions aient lieu en toute indépendance, il est indispensable que les délégués des associations bretonnes ne soient en rien liés au Gouvernement. C'est dire qu'il faut écarter de ce Comité, tous ceux qui, à un titre quelconque, touchent de l'Etat des traitements, indemnités, etc., de nature à les mettre sous une certaine dépendance. Il est nécessaire, si on veut faire de ce Comité l'émanation des associations de Bretagne, que toutes

les sociétés culturelles en fassent partie, à condition qu'elles aient été fondées avant la guerre de 1939, que les personnalités qui y seront adjointes ne le soient qu'à titre purement consultatif et ne prennent pas part aux délibérations, qu'elles soient désignées par l'assemblée des délégués des associations.

Enfin, on ne peut concevoir que les délégués des associations touchent de l'Etat des subventions sous la forme d'indemnités de déplacement et de frais de séjour à Rennes durant les sessions du Comité. Les sociétés bretonnes, qui depuis quarante ans et plus ont assumé tous les frais de leurs travaux, de leur propagande, de leurs éditions, trouveront, dans leurs maigres ressources, les sommes nécessaires pour indemniser leurs délégués.

Tel est, Monsieur le Préfet régional, le mode d'après lequel doit être, selon la Fédération, étudié et préparé l'avenir de la Bretagne, dans la pleine indépendance des deux parties l'une vis-à-vis de l'autre.

La Fédération a désigné en tant que délégués : MM. Choleau Jean, président, 46, rue Poterie à Vitré, et Loeiz Herriou, vice-président à la Villeneuve, Hennebont (Morbihan).

Daignez agréer, Monsieur le Préfet régional, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la Fédération régionaliste de Bretagne.

Le Président :
Jean CHOLEAU.

A la suite de cette lettre, Monsieur le Préfet régional nous a demandé de l'aller voir. Nous avons été reçu le 14 janvier 1943.

L'entrevue commencée à 11 h. 20 s'est terminée à 12 h. 50.

Des échanges de vue ont eu lieu avec M. Quenetta, préfet régional, Jardin, intendant aux affaires intellectuelles, Faure, intendant aux affaires économiques.

Le Président de la F. R. a signalé à Monsieur le Préfet régional certaines dispositions de nature à léser les habitants de quelques villes, les brimades dont quelques compatriotes ont été l'objet, la nécessité de demander l'avis du Comité sur les questions économiques.

Monsieur le Préfet a promis de faire donner des solutions favorables à certaines questions, de soumettre à l'avenir et dès le lendemain les affaires économiques au Comité. Il a invité en outre M. Choleau à lui soumettre les questions qui demanderaient à être étudiées par les intendants.

La participation de la Fédération aux réunions du Comité a été promise avec les réserves ci-dessus.

U. A.

N. B. — Les délégués J. Choleau et Loeiz Herriou invitent les membres de la Fédération régionaliste à leur soumettre toutes les questions d'ordre intellectuel ou économique qui ont besoin d'être étudiées ou exposées au Comité. Ils se feront auprès de lui les intermédiaires des nombreux adhérents de la F. R., des C. de M. et des lecteurs du « Réveil breton » et de « Galerne ».
(A suivre).

Page oubliée

UNE MALADIE CELTIQUE

Bien des penseurs ont signalé ce fait, qui est peut être plus humain que celtique, qu'il est fort difficile de réunir pour longtemps un bon nombre de celtes, dans un groupement quelconque, portant une dénomination aussi celtique que l'on puisse désirer.

Je ne dis pas que c'est là un défaut breton, mais ce serait un *défaut celtique* ? Jules César qui mentit plus souvent qu'à son tour, à ce que disent de nombreux historiens français, signala, il y a deux mille ans, ce travers celtique, dans ses *Commentaires*.

Les Gaulois auraient eu dès cette époque, un esprit « ondoyant et divers » incapables d'union, de discipline, « impatients » de tout joug, etc. etc. C'est pour cela, dit-il, qu'il les vanquit si facilement, alors qu'il n'avait que quelques légions romaines à opposer aux 8 à 10 millions de Gaulois ; mais des légions de troupes coloniales (comme nous disons aujourd'hui) dont la discipline s'imposait à l'impétuosité et à la valeur gauloise invertie.

« On serait aujourd'hui tenté de croire aux affirmations du grand Jules César à l'encontre de nos ancêtres.

Nous considérons ici, surtout le peuple breton, et les efforts qu'il opéra depuis plus d'un siècle pour reprendre conscience de la valeur de sa race, après les naïves et puissantes déclarations celto-bretonnes du valeureux La Tour d'Auvergne.

Depuis ce guerrier, si breton et si patriote, combien nombreux et plus savants que lui sont les hommes de Breiz-Armorique qui ont clamé, au cours de plus d'un siècle, la gloire et la valeur du peuple breton... « la race courageuse et pourtant pacifique » (*Brizeux*).

Au début du XIX^e siècle sévirent surtout les archéologues bretons ; puis vinrent conjointement avec eux les littérateurs et les poètes, à partir du milieu de ce siècle ; enfin à la fin du XIX^e naquirent les Sociétés bretonnes artistiques, linguistiques, régionalistes et surtout patriotiques, voulant enfin faire passer dans la pratique de la vie bretonne, tout ce que les penseurs, les linguistes, les archéologues armoricains avaient rêvé jusque-là.

Aussi après la vieille *Association bretonne* qui rendit en son temps de jeunesse tant de services à la Patrie bretonne, surtout par la voix de son organe la *Revue bretonne*, naquirent l'*Union régionaliste bretonne* (1898) et la *Fédération régionaliste de Bretagne* (1911), deux sociétés similaires qui voulaient en venir aux « réalisations ».

Dans ces sociétés on vit encore sévir la manie des changements, des sociétés nouvelles, répondant « censément » à des besoins nouveaux.

Mon excellent ami et président de l'U. R. B. M. Héris de l'Estourbeillon, ancien député de Bretagne, pendant le quart de siècle qu'il a dirigé l'*Union régionaliste bretonne*, la si vaillante société, n'a pas songé à moins qu'à la création de dix groupements bretons, répondant à de nouveaux besoins évidents (?) Faut-il les nommer tous ? Nous n'y arriverions pas : *Clans bretons* ; *Institut de Bretagne* ; *Académie bretonne* ; *Comité des intérêts bretons* ; *Bretagne intégrale* ; *Parti national breton*, etc.

C'est le cas de répéter le mot trivial : « N'en jetez plus, la cour est pleine ! »

Evidemment il était facile, à chaque « fondation » d'aligner une liste de

noms formant le bureau de la nouvelle société, mais quel comité exécutif était chargé de la faire fonctionner ? Je le demande de bonne foi à tous les patriotes bretons ?

Combien de fois ai-je écrit et demandé, soit dans *Le Pays breton*, soit dans *Dihunamb*, soit dans l'*Union Agricole*, soit dans *Le Réveil breton* à quels besoins nouveaux correspondaient ces créations de sociétés ou groupements nouveaux ?

L'*Union régionaliste*, avec ses quatre sections et la *Fédération régionaliste de Bretagne*, avec ses cinq sections (section d'Agriculture en plus) ; (aujourd'hui 18 commissions ou sections) comprennent tous les intérêts moraux, intellectuels et économiques de notre bien aimée Bretagne.

Tous les Bretons avertis en étaient d'avis et déploraient les créations (?) nouvelles, qu'ils savaient ne jamais devoir être suivies par des travailleurs nouveaux ; mais, des sur-venus et parfois des hors-venus, avaient dans une heure d'enthousiasme, amené la fondation de ces groupements morts nés.

Fall labour eue elkent Breiz !

Pourtant, il existe désormais dans la Bretagne toute entière de Fougères à Brest et de Nantes à Quimper, des régionalistes patriotes bretons, formés depuis plus d'un quart de siècle par l'action de trois grandes sociétés bretonnes sus-nommées, et qui sont assez conscients pour comprendre qu'il est temps d'agir avec union et énergie pour la *Bretagne intégrale* (tout au moins) ou élargie (s'il le faut), mais seulement dans le cadre et avec le programme à peu près identique de nos trois groupes de sociétés bretonnes : l'*Association Bretonne*, l'*Union régionaliste Bretonne* et l'active *Fédération régionaliste de Bretagne* !

André MELLAC.

(*Union Agricole et Maritime*, 5 avril 1924).

Le dernier voyage

Le quai de Tréguier est animé. La *Maryvonne* et le *Zéphyr* sont dans le port. Ce sont deux goélettes-sœurs, ayant à peu près le même tonnage et appartenant, toutes deux, au même armateur. Celui-ci, qui est également capitaine, commande tour à tour l'un ou l'autre de ces navires « selon les nécessités du service ». Les deux goélettes chargent en même temps, l'une des poteaux de mine à destination de l'Angleterre ; l'autre des pommes de terre pour Le Havre. Tonton Fanch s'est décidé de prendre le commandement de celle qui sera la plus vite parée. De temps en temps, il interroge le ciel, craignant de voir apparaître dans le nord-est des vents malencontreux. « Dépêchons-nous, dit-il enfin, le baromètre baisse, je crains fort qu'avant longtemps nous n'ayons du mauvais temps ». Pendant ce temps, Yves s'occupe de son navire, jetant un coup d'œil sur le moteur de train chevaux, s'assurant du bon fonctionnement de la barre, examinant les haubans et les

galhaubans. Soudain le *Zéphyr* commandé par Yves est complètement chargé, tandis que la *Maryvonne* demande encore une dizaine de tonnes de poteaux pour voir sa cale pleine et son pont encombré. Vite Tonton Fanch prend une décision. Il appelle Yves et il lui dit de le suivre au Bureau de la Marine pour y effectuer une mutation dans le commandement des navires. Tonton Fanch embarquera sur le *Zéphyr* et Yves prendra la *Maryvonne*. Ce dernier accepte les propositions sans réchigner. Il lui est indifférent de commander l'un ou l'autre des bateaux. Il connaît leurs caprices, leurs défauts à la mer, leur résistance à la manœuvre, leur obéissance propre à la barre. Quand les deux capitaines reviennent de l'Inscription Maritime, ils entrent chez eux où leurs femmes les attendent pour leur faire un pas de conduite jusqu'au quai.

Depuis longtemps Yves pratique le grand cabotage, non seulement pour être plus souvent en compagnie de sa jeune et charmante Yvonne, et de son enfant, mais aussi pour plaire à Tonton Fanch qui préfère voir un de ses navires entre les mains de son gendre. Auparavant comme officier au long-cours, il avait fréquenté des pays lointains, avait mouillé à Valparaiso, à Iquique, à Santander, avait monté jusqu'à Portland (Orégon) et Vancouver (Colombie Britannique). C'est un marin-né, de la race des Meudal, des Nicolas, des Corre, des Pincemin, des Le Dantec, des Kervizic, tous gens du Trégor ou du Goëlo, du pays de la Mer qui va de Plouezec à Trébeurden, tous vaillants capitaines et hardis marins. Il est du rang de ces hommes qui ne peuvent vivre que de la mer, sur mer, sur qui la mer a une telle emprise, qu'ils la considèrent parfois comme une deuxième épouse, malgré ses ruses, ses traîtrises, ses forfaits. Voici le *Zéphyr* qui appareille, il largue ses amarres. Le vent aidant, il se dirige vers le milieu du Jaudy. A terre, les femmes agitent leur mouchoir en signe d'adieu. Tonton Fanch, occupé à la barre répond en levant une main. La *Maryvonne* fait ses derniers préparatifs. Il faut se hâter, car la marée montante va bientôt céder devant le reflux, duquel il s'agira de profiter pour descendre la rivière, s'écarter plus facilement des côtes de Bretagne afin d'avoir de nouveau le courant portatif du flot pour accoster l'Angleterre. Toute la cargaison se trouve maintenant à bord. Yves va et vient du navire à la maison toute proche. On dirait qu'il aurait, cette fois, de la peine à quitter tout ce qui est sa raison de vivre, son Yvonne et son petit. Sa femme — et les femmes ont une âme qui sait scruter les cœurs — s'aperçoit qu'il a l'air inquiet — « Tu es content d'aller à Cardiff, Yves ? » — « Mais bien sûr, Yvonne. Et puis c'est mon dernier voyage sur

la *Maryvonne*. Quand je serai de retour à Tréguier, ce sera pour partir naviguer au long-cours, tu sais bien. Ce n'est pas la peine d'être capitaine au long-cours si je dois toujours rester écraser les crabes. Je serai tout de même mieux à bord d'un gros cargo comme second ou sur un paquebot comme lieutenant ». Et Yves embrasse une dernière fois Yvonne et son premier-né. Il ne veut pas leur montrer son ennui de partir, il est marin. Mais elle, elle éprouve en ce moment un trouble qui la gêne car elle s'aperçoit que son Yves n'a pas sa gaieté habituelle. Yves redescend sur le quai. Il embarque. Il donne ses ordres d'appareillage. Le moteur ronfle réglementairement, l'hélice tourne normalement, le gouvernail obéit à la barre. La *Maryvonne* part sur les traces du *Zéphyr*. Yvonne qui s'est décidé à s'approcher du quai et qui tient son petit sur les bras lui dit « Fais au revoir à papa ». Le petit ne comprend pas, il est trop jeune. Mais avec l'aide de sa maman il lève et agite sa petite menotte. Yvonne fixe ses yeux sur la goélette qui s'en va, avec l'espoir d'un dernier adieu de la part de son Yves. Mais celui-ci ne s'occupe plus que de son bateau. Quelques minutes plus tard, la *Maryvonne* passe devant le Kestellie, et s'engage entre les vasières de Kerbors et celles de la Roche-Jaune. Avant de doubler la pointe de la Roche-Rouge, Yves a jeté un dernier regard vers le quai mais il n'a pu distinguer sa femme qui lui disait adieu en agitant son mouchoir.

La descente du Jaudy s'accomplit aisément et l'entrée en pleine mer s'effectue sans difficulté. Mais voici que la force du vent s'amplifie. Yves se contente néanmoins de son moteur. Il met directement le cap sur « Land's-End » qui est pour la Grande-Bretagne ce qui est pour nous « Pen-ar-Bed », Pointe du Monde. Les lames deviennent plus courtes, plus hâchées, plus fréquentes, plus fatigantes. Le ciel se charge de nues sombres. Ce n'est pas d'un heureux présage. Le vent de bout gêne la marche du navire. Les paquets de mer embarquent à bord. Et voici que les nuages crèvent. C'est une avalanche d'eau céleste. La pluie tombe à torrents sur les vergues, sur les voiles carguées, sur les prélaris, sur le pont, comme en une averse de cailloux sur une caisse résonante. Elle cingle les visages, aveugle les hommes. Yves prend alors une décision rapide. « Tout le monde sur le pont » crie-t-il de son poste. Personne ne répond à son appel. Le vent empêche sa voix, pourtant forte, de parvenir jusqu'à l'avant. Saisissant alors une pièce courte bois, il la lance contre la cuisine où le mousse s'est enfermé par précaution. Celui-ci met le nez dehors et il aperçoit son capitaine exécuter un geste dont il comprend la signification. Le mousse crie à son tour « Tout le monde sur le pont ».

L'homme de veille comprend cette fois et va répéter l'ordre à l'entrée du poste d'équipage. « Il y a quelque chose qui ne va pas ? » lui demande-t-on d'en bas où l'on est si bien. « Venez tous que je vous dis ». Ceux d'en-bas grimpent l'échelle et ils sont bientôt sur le pont. — Hissez les focs, la misaine, les huniers. — La manœuvre ne se fait pas attendre. Yves fait alors taire le moteur, il donne un coup de barre et la *Maryvonne* donne du nez à tribord. Il va falloir maintenant louvoyer et peut-être fuir devant la tempête ou encore rester en cap. C'est maintenant un ouragan et qui fait rage. La *Maryvonne* continue sa route, mais elle se cabre. Les vagues déferlent sur son pont dans un bruit de tonnerre. Drossée par les vents, battue par les courants, elle roule bord sur bord sans repos, au risque de se rompre. La mer écume dans une furie folle. Yves, responsable de son navire, est à son poste, sous la violence du vent, dût-il y rester trois jours et trois nuits sans dormir, comme bien d'autres. Voyant qu'il avait assez navigué sur le même bord, Yves commande « Tout le monde à son poste. Pare à virer ». Aussitôt le commandement lancé, il appuie sur la barre et le gouvernail vient sur bâbord. Les matelots s'efforcent d'exécuter la manœuvre en changeant d'amure. Mais il y a quelque chose qui ne va pas. Soit que le gouvernail, pour une raison inconnue, n'ait pas obéi assez vite à la pression du capitaine ; soit que les gabiers n'aient pu agir assez rapidement, voici que la *Maryvonne* reste en panne. Les éléments furieux sont seuls maîtres à bord ; les voiles battent et claquent, les écoutes sont arrachées brutalement des mains des matelots et fouettent au risque de les blesser. Le capitaine qui s'est rendu compte de la fausse-manœuvre donne des ordres qui ne peuvent être entendus. La goélette se couche sur tribord et dans ce mouvement la grand'voile joue du gui contre le visage de Yves. Le navire reprend sa position normale mais pour gîter aussitôt sur bâbord. L'écoule traînant sur le pont s'embarrasse dans les jambes du capitaine qui dans un suprême effort tente de s'en délivrer. Ses essais restent vains. La goélette se mâte, se reconche sur tribord amenant avec elle vergue, voile, gui et l'écoute qui ne lâche pas sa proie. Et en moins de deux secondes, celle-ci est balancée par-dessus bord dans une mer bouillonnante de colère et de satisfaction.

Tombé à la mer avec noroît, ciré et bottes, Yves, quoique bon nageur, ne peut espérer se sauver. Il crie au secours. Sa voix est entendue par les membres de l'équipage atterré, qui jettent à la mer tout ce qui se trouve à portée de leurs mains, espars, planches, couronnes de sauvetage. Mettre un canot à l'eau, par une telle furie de temps, serait une folie et un suicide collectif. Aussi nul

n'essaye ou tente d'essayer cette manœuvre. Pendant ce temps la *Maryvonne* dérive. Le maître d'équipage, réunissant toutes les énergies, prend le commandement du navire et sur la mer déchaînée il fait l'impossible pour retrouver son capitaine. Les hommes hurlent des paroles d'encouragement et d'espoir. Mais Yves ne les entend sans doute plus. Et puis où est-il déjà rendu ? La *Maryvonne* exécute des ronds réglementaires, mais en pure perte. Une heure, deux heures passent en recherches, tout en resserrant les cercles, au prix de dures et dangereuses difficultés. La nuit est vraiment trop noire pour permettre d'apercevoir un homme nageant même sur la crête des vagues. Alors, en désespoir de cause, après avoir fait tout ce qui est humainement possible, le maître change de route et fait cap à la terre. Naviguant plein vent arrière ou grand-largue, la *Maryvonne* revient tristement à son port de départ, avec le drapeau national en berne. Son arrivée inattendue fait sensation. Sur le quai, nul ne doute d'un malheur. La goélette est encore au milieu de la rivière que les gens qui sont à terre hélent avec angoisse ceux du bord. « Qu'est-ce qui est arrivée ? » Cependant, à l'inspection rapide du pont, chacun peut deviner qu'il ne peut s'agir que de la disparition du capitaine, car on ne le voit pas à son poste de commandement. La fatale nouvelle vole de bouche en bouche à travers la ville. Yvonne qui allait être mère pour la deuxième fois reçoit la nouvelle comme un coup de bélier qui enfonce une porte. Dans ses larmes, entre deux hoquets douloureux, elle peut cependant dire : « Il avait bien dit que c'était son dernier voyage sur la *Maryvonne*. Il n'aurait pas dû partir. Il le sentait bien, et c'est pour cela que lorsqu'il m'a dit au revoir, il n'était pas gai comme d'habitude ». Hélas, le Destin est là, inflexible, inexorable.

Pauvres femmes de marins, pauvres mères de matelots, combien est dur votre martyre, combien vous êtes à plaindre !

Louis LE DALL, Rouzic-ar-Menhir (Rostronen, 26 septembre 1942).

Gavotte

Hé! les gars du pays, accourez car l'on danse !
Entendez au pardon résonner en cadence
les pas lourds et traînants du paysan Breton
sur le sol pierreux des places du canton.
Juché sur un tonneau, superbe comme un barde,
le courageux sonneur, soufflant dans sa bombarde

accompagne du bruit de ses sabots pesants
 le mouvement rythmé des jeunes paysans.
 Accourez laboureurs ! Accourez car l'on danse !
 En chupens et bragous, gavottez en cadence !

Auguste BERGOT.

A propos de l'Amicale des auteurs bretons

En un long communiqué, sans signature, que la Presse quotidienne a inséré, cette société, nouvellement créée, s'en prend à « une revue bretonne de langue française » (sans aucun doute le « Réveil breton ») qui aurait donné des indications tout-à-fait inexactes sur les conditions à remplir pour en faire partie.

N'ayant pas l'habitude d'avancer des choses fausses, nous prions nos lecteurs de se reporter au n° 32/33 de notre revue, pages 1065, 1066, 1067.

Le 13 novembre 1942, M. Jean Merrien, fondateur de l'Amicale nous adressait un projet de statuts. Nous en extrayons ce qui suit :

« Est écrivain, toute personne qui a publié avec contrat d'édition ou diffusion notoire (compte non tenu des publications dans les journaux, revues, périodiques) au moins un livre, roman, recueil de nouvelles ou de poèmes, essais, études historiques, à l'exclusion des traductions, reproductions de textes, livres de piété, études économiques, didactiques et scientifiques, études folkloriques, et des ouvrages présentant un caractère d'amateurisme. Pour les auteurs de langue bretonne, pour lesquels il n'existait qu'une édition et une diffusion insuffisantes, la qualité est reconnue par un comité spécial ».

Voici ce que nous avons reproduit au dernier numéro du « Réveil » et dont nous fait grief l'auteur du communiqué à la Presse.

Le 13 novembre notre double numéro était à l'impression et nous avons dû supprimer quelques pages d'une étude pour faire passer les lignes relatives aux ententes entre écrivains.

Nous n'avons donc dit que la vérité et uniquement la vérité.

Le 6 janvier 1943, nous recevions de M. J. Merrien les statuts définitifs qui différaient de ceux qui nous avaient été soumis par le même en novembre accompagnés d'un mot. « Ce que vous dites dans le Réveil est, comme vous le voyez, inexact, signé : J. Merrien ».

Et le 8 janvier paraissait dans la Presse un long article intitulé « La Société Amicale des Auteurs bretons » admet tous les véritables écrivains ».

Ce n'est pas à nous que M. Merrien aurait dû adresser ce démenti mais à lui-même et au bureau de sa société.

En novembre 1942, il définissait d'une manière ce qu'étaient les vrais écrivains. En janvier, 1943, il les définissait d'une autre façon.

Et cette seconde manière était la suivante :

« Est écrivain toute personne qui a publié effectivement en édition au moins un ouvrage de caractère littéraire, historique ou philosophique. Ne sont pas considérés comme « édition » les articles dans les journaux, revues et bulletins de sociétés, à moins que leur ensemble ne constitue une œuvre. Ne suffisent pas à donner la qualité d'écrivain les ouvrages didactiques, de piété (à moins qu'ils ne présentent une valeur littéraire certaine), les œuvres purement politiques ou économiques, non plus que les traductions, compilations, préfaces... »

« Pour les bretonnants, en raison des difficultés d'édition et de diffusion, la qualité d'écrivain pourra être reconnue pour de simples publications dans les revues ; les membres du bureau bretonnant jugeront de chaque cas ».

L'article de la Presse ajoute cette précision savoureuse, quand on songe aux historiens, auteurs de certaines études consacrées à la généalogie de familles nobles, que, pour certains ouvrages de piété ou d'enseignement, on doit refuser ceux qui n'auraient « manifestement aucune prétention à l'art ». Ce nous semble être le cas de la plupart des œuvres d'historiens.

Les Statuts définitifs admettent les folkloristes que les projets de statuts, excluaient.

Voilà en quoi diffèrent les deux textes.

Le 7 janvier avant la parution du communiqué, nous adressions à M. J. Merrien, la réponse suivante à sa communication du 6 :

« Ce que dit le « Réveil » demeure exact. Ce que nous disons est basé sur votre circulaire dactylographiée, seule connue au moment de la rédaction. Vos statuts définitifs votés depuis apportent quelques atténuations, pour les folkloristes par exemple, mais en réalité, il n'y a pas de modification sensible dans votre texte. Et malgré vos statuts définitifs, vous admettez des personnes qui n'ont encore publié aucun volume. Plus royalistes que le Roi vous refusez ceux que la Société des Gens de Lettres admet ».

J. Ca.

Nous aurions eus ici cet incident si ne nous était revenu de Rennes un écho de la réunion de fondation de la « Société amicale des Auteurs bretons », que présidait M. G. Toudouze. Au cours de son exposé M. Merrien affirma que M. Jean Choleau lui avait fait des propositions de fusion. C'est inexact.

Le 13 novembre 1912 je recevais de M. Merrien une lettre. Il s'excusait de venir m'entretenir si tard — et pour la première fois — de l'Amicale des Auteurs bretons :

« Il s'est produit, en ce qui vous concerne un simple accident matériel qui vous avait fait omettre, bien que vous fussiez bien entendu sur notre liste de personnalités à pressentir Vous n'avez pas été sans remarquer que l'existence parallèle de deux sociétés des écrivains est quelque chose d'un peu risible et de franchement mauvais pour la cause bretonne.... »

« J'aurais été heureux de m'entretenir de cette question avec vous, question qui me paraît d'autant plus facile à résoudre que, pour ma part je n'y mets aucune prétention personnelle.... »

Le lendemain j'étais au bureau de M. Merrien à Rennes.

Ce même 13 novembre, M. Merrien sollicitait du bureau de notre Société une fusion :

« Le but de nos deux sociétés étant exactement le même, je crois que le plus simple, et de beaucoup, est de les fondre.... »

Qui donc propose une fusion ?

Je répondais le 17 novembre, par la lettre suivante :

« CHER MONSIEUR,

« Comme suite à notre conversation de samedi dernier et à votre lettre du 13 courant, voici ce que je pense de votre proposition :

« Vice-président de la Société des Ecrivains bretons, je ne puis abandonner mes collègues et trahir leur confiance en me ralliant à votre nouveau groupement.

« En principe, et si votre société avait une existence légale, ce qui n'est pas puisque vos statuts n'ont pas été discutés ni déposés je ne suis pas opposé à une fusion, mais aux conditions suivantes :

« 1° cette fusion doit être débattue entre les bureaux des deux groupes qui auront reçu, à cet effet, pleins pouvoirs de leurs adhérents ;

« 2° elle ne peut se concevoir que si les deux groupes sont représentés au bureau de la nouvelle société à égalité ;

« 3° les membres du bureau (présidents d'honneur exceptés) devront habiter la Bretagne ou les départements limitrophes d'une façon permanente et y exercer leur activité ;

« 4° chaque société désignera les membres du nouveau bureau — pour sa part — sans qu'il puisse être fait opposition par l'autre partie ;

« 5° toutes les branches de l'activité littéraire auront leur représentant au bureau, y compris les folkloristes, économistes et auteurs religieux ;

« 6° la société prendra un nouveau titre qui ne pourra être ni « Amicale des Auteurs bretons », ni « Société des Ecrivains bretons » ;

« Je soumets ces quelques lignes à votre examen et vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs ».

Jean CHOLEAU.

Cette lettre a-t-elle fait l'objet d'une discussion au cours de la réunion de fondation de l'Amicale ? Nous n'en savons rien, n'ayant reçu aucune réponse.

Il ressort de ce qui précède que je n'ai pas fait de proposition de fusion, mais que je n'y suis pas opposé.

Jean CHOLEAU.

Vice-Président de la Société des Ecrivains bretons.

Le Vieux puits

Puits de mes pères,
puits joli
couvert de mousse et de herbe,
combien d'yeux as-tu reflétés
qui sont morts sans avoir dompté
le vol hardi de leurs chimères ?

Ton eau en a gardé l'image
au secret de ses plis mouvants
et, parfois, on y lit, je gage,
leur histoire sans doute sage,
mais d'un écho si émouvant.

Je suis venu vers toi, vieux puits,
ce soir, pour l'entendre conter...
Elle était simple, en vérité :
travail aux champs, paix et lumière
mais la trame en était dorée
par l'amour chaste et la prière.

Le soir, tout autour de la table,
la famille était réunie :
alors, merveilleux, des récits
s'égrenaient, lents et délectables.

L'horloge au balancier rythmique
coupait les silences, sans trêve,
et l'heure s'écoulait, magique,
comme au jour divin de la Cène.

Bonheur paisible du foyer !
Le bon pain chaud, l'âtre qui fume
et la cloche aux lointains brouillés
dont la voix tintait dans la brume...

La grive au vol bas et glacé
rôdait par les matins d'hiver
où le vent fou faisait grincer
l'aigre girouette de fer.

Oh ! l'âge heureux de mon enfance
Pour me charmer, reviendra-t-il ?
Hélas ! hélas ! sans qu'on y pense,
le temps s'enfuit sans revenir.

Le temps passe. Et l'amour aussi
qui, par les nuits baignées de lune,
en mots teintés de poésie
parlait à chacun, à chacune...

C'est là tout ce que tu m'as dit,
puits de mes pères,
puits joli,
couvert de mousse et de lierre,
puits dont l'eau calme a reflété
tant d'yeux morts sans avoir dompté
le vol hardi de leurs chimères !

Auguste BERGOT.

L'Intermédiaire des Bibliophiles bretons

Voir au numéro précédent les conditions de notre service d'échanges de livres, revues et journaux.

1^{re} liste (N° 32/33), est relative aux ouvrages à échanger.

2^e liste (ce Numéro), relative à des ouvrages et revues recherchés.

I. — OUVRAGES RECHERCHÉS

A. de la Borderie et B. Pocquet. — Histoire de Bretagne.

Dupuy (Antoine). — Le TOME I de l'Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France.

Gellusseau. — Le TOME I de l'Histoire de Cholet et de son Industrie. Archives des Corporations des Arts et Métiers. — Le TOME I.

Eymery. — Le TOME I de « Biographie moderne ou Galerie historique (1815) ».

Kerviler. — Le TOME II des « Recherches et notices sur les Députés de la Bretagne aux Etats-Généraux ».

Le Moine (Jean). — Le TOME II de « M^{me} de Sévigné, sa famille et ses amis ».

Barbillat et Touraine. — Le TOME II de « Chansons populaires dans le Bas-Berry ».

Desrousseaux. — Le TOME I de « Mœurs populaires de la Flandre française ».

Esquieu (L.). — 1^{re} Série du « Devisaire breton ».

Drouart. — L'art populaire en Bretagne à travers les âges. Album n° 2.

Lucel. — Gwerziou Breiz-Izel. 3^e Volume.

Reynaud (G.). — Le TOME I de « Recueil de Motets français ».

Yvignac. — Le TOME I du « Florilège ».

Montaigne. — TOME I des « Essais ».

René Le Pays. — Le TOME I des « Nouvelles (Œuvres de M. Le Pays) ».

Thebaudière (Ch. de la). — Le TOME II de « Six mois de séjour au château des Rochers ».

Verchin. — Le TOME II de « Bretagne ».

Souvestre (Emile). — Le TOME I de « Foyer breton ».

Surgères (de). — Le TOME II de « Iconographie bretonne ».

Illustration Financière et Agricole. — Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure.

Ledru Rollin. — Le TOME II des « Discours politiques et écrits divers ».

Marcellin. — Le TOME III de « Politique et politiciens pendant la Guerre ».

Chambre de Commerce de Brest. — Compte-rendu des travaux, année 1938-1939.

Duchâtellier. — Le TOME IV de la « Révolution en Bretagne ».

Les Ouvrages de A. de la Borderie. — René de Kerviler. — Indiquer les titres.

D^r A. Rouxau. — Laënnec avant 1806 (la jeunesse d'un grand homme).

II. — REVUES RECHERCHÉES

Clocher Breton. — Les 3 premières années.

La Tradition. — Organe de Folklore, toute la collection.

Revue de Bretagne. — TOME VII (années 1860). TOME IX (1866) et les années 1869 inclus à 1902 inclus.

Revue du Breton. — Années 1838 et suivantes.

Revue du Finistère. — Année 1838 et suivantes.

La Glorieuse Bretagne des Armées. — N° 1 et 5 (1918).

Bulletin des Minorités Nationales. — N° 1 (1936).

Peuples et Frontières. — N° 3-8 inclus à 15 inclus, 17 inclus à 22 inclus, 1937-1938.

Aurore Armoricaire. — N° 40 (1906) et suivants de II.

La Bretagne Nouvelle. — Janvier, février 1901, avril 1904 inclus à octobre 1905 inclus, janvier, février, mars 1914 et suivants.

Adsao. — Juillet, août, septembre 1932. Août, septembre 1933. Année 1935 et suivants.

Ar Falz. — N^{os} 5 et 8 (1933), 11 et 17 (1934), 20, 21, 22, 25, 27, 28 (1935), et suivants, jusqu'en janvier 1937. N^{os} 4, 5, 6, 8, 9 de 1937, 13, 14, 15 (1938), et suivants de 18 inclus (1938-1939).

Bulletin Mensuel du Collège Bardique des Gaules. — N^{os} 4, 5, 11 (1937), 16, 17 (1938). N^o suivant de 39 (1940).

La Bretagne Fédérale. — N^o 2 (1931), 5 (1932) et suivants.

Bulletin de l'Union Régionaliste (Brest). — N^o janvier 1912. N^o de 1938, 1939, 1940, 1941.

Buhez Breiz. — N^{os} 6 (1919), 11 et 12 (1919), N^{os} 3 et 4 (1919).

La Revue de l'Ouest (Brest). — N^o 1 (1931), 10 (1932), les n^{os} juin 1933 et suivants.

La Bretagne Touristique. — N^{os} 26 et 28 (1924), 38, 39, 41, 43, 44 (1925), 56 (1926), 62, 63, 64, 65, 69 (1927), 71 (1928).

Breiz Atao. — N^{os} 1, 4, 5 (1919), 8 (1919), 2 (1920), 3 (199), de mars 1927,

Morbihan. — Novembre, décembre 1934 et suivants.

Cahiers du Terroir. — N^{os} suivants du n^o 4.

Anneau Celtique. — Année 1934. Année 1935, moins n^{os} 3 et 8. Année 1936, moins octobre. N^{os} suivants juillet 1937.

Tous ouvrages d'économie politique, statistique, marine marchande, folklore, culture, hygiène, sur la Bretagne.

Carnet du Réveil

Conférences. — Notre compatriote et ami M. I. M. Goblet, docteur-ès-lettres, vient de terminer au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris, toute une série de conférences sur Paris et sa région. En voici les titres : 1^o La région parisienne, terre humanisée ; 2^o De la Lutèce gauloise au Paris d'aujourd'hui ; 3^o Paris et ses campagnes ; 4^o Paris et ses banlieues ; 5^o Paris, ville du fleuve et de la route ; 6^o Paris, capitale régionale.

On se rappelle que I. M. Goblet a publié récemment un ouvrage tout d'actualité sur *La Formation des Régions*. Il prépare en ce moment un nouvel ouvrage : *Courants commerciaux et Réseaux de Transports*.

Naissance. — Nos bons amis Loeiz Herriou et Loeiza Meliner viennent d'être les heureux grand-parents d'une petite-fille : Marie-Armelle, fille de Hervé Herriou. Félicitations.

Mariage. — Les mois derniers a été célébré à Redon le mariage de M^{lle} Hélène Herriou fille du barde et de M. Ferrand, cultivateur à Redon. Meilleurs vœux aux jeunes époux.

Décès. — Nous avons appris avec peine la mort de M. Hénaff, ancien industriel, ancien conseiller général, chevalier de Saint-Grégoire Le Grand, décédé à Pouldreuzic. Il est le père de M. et M^{me} Hénaff de Pouldreuzic.

Notre parution tardive ne nous a pas permis de faire part du décès de M. le Comte de Latguc, décédé à Bahural en Redon. Historien de mérite, excellent breton, il fut durant de longues années l'un des membres les plus assidus et des plus travailleurs de l'U. R. B. Comme directeur de la *Revue de Bretagne* il nous fut toujours accueillant ainsi qu'à tous les jeunes d'alors. Il était tout récemment encore secrétaire de l'Association bretonne.

En décembre dernier s'est éteint à Rennes le M^{re} Xavier d'Haucour conseiller honoraire à la Cour. Historien et poète, il appartenait à la

plétade groupée autour de Tiercelin. On lui doit des études importantes entre autres :

A propos d'une thèse de l'abbé Fleury sur Hippolyte de la Morvonnais, sa vie, ses idées, ses œuvres, étude sur le romantique breton, *Le Geste de Joyeuse Garde*, *Le Parlement de Bretagne*, en collaboration avec Nitch *Une dynastie de non-originaux au Parlement de Bretagne la famille Descartes 1585-1836*, *Pour Jeanne d'Arc*, en prose et vers, *Les Etats de Bretagne sous l'Ancien régime*, *Le Proconsulat et la Province romaine*, *La Propriété du nom*. En poésie il fut le collaborateur de l'*Hermine*, du *Sonneur de Bretagne*, de *Pour fuir*, du *Réveil breton*.

Le 5 février a été inhumé au cimetière de Vitré, *Le Comte de Parscau du Plessis*. Il était l'auteur d'un ouvrage de folklore intitulé *Recueil des Contes et Croyanances populaires de Donges* édité chez Héron-Mesnier frères à Nantes en 1911, fort volume in-8 de 656 pages. Membre de la « Fédération régionaliste de Bretagne » il avait fait en 1924, lors de notre Semaine de Nantes, une conférence sur Le Folklore de la région ouest du département de la Loire-Inférieure.

Le 19 février est décédé à Paris M. Charles Guernier député de St-Malo. Il était né en cette ville en 1870. Avocat à la Cour d'appel de Paris, pensionnaire de la Fondation Thiers, lauréat de la Faculté de Droit de Rennes, lauréat de la Société des Elèves et anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, M. Guernier devint successivement professeur de Droit, député de la 1^{re} circonscription de St-Malo, sous-secrétaire d'Etat et Ministre aux Travaux Publics, aux P. T. T., à la Marine Marchande, conseiller général du canton de Cancale.

Sa thèse de doctorat, remarquable à bien des égards, fut consacré aux « Crofters écossais ». Le livre I^{er} est consacré aux Hautes-Terres et fies d'Écosse, le livre II aux rébellions jacobites de 1715 et de 1746, le livre III au problème crofter après la rébellion de 1746, le livre IV à la commission d'enquête de 1884 et au Crofters' Act de 1886.

Il avait été publié précédemment sur le même sujet une thèse de M. Paul Widner en 1897 dont la *Revue celtique* rend compte en son n^o 3 de 1897, p. 350.

M. Guernier répondit toujours favorablement aux requêtes de la Confédération des groupements bretons et de la Fédération.

En réponse au discours du Président de la F. R. B. lors des fêtes Théodore Botrel à St-Méen-le-Grand en 1934 M. Guernier s'exprima ainsi :

« C'est grâce à nos chanteurs que les enfants peuvent communier avec l'esprit de leurs aïeux. Il faut garder de tels souvenirs et en faisant cela, on ne se livre pas à je ne sais quelle besogne mauvaise.

« Le régionalisme n'est pas l'autonomisme, qui d'ailleurs, si on lui avait donné son véritable sens, n'aurait pas conduit à d'aussi graves erreurs que celles commises en Alsace. Le Régionalisme, c'est la lutte du passé pour conserver notre admirable patrimoine d'art et de chansons.

« Si la jeunesse française est encore la première du monde, c'est parce qu'elle a eu des poètes traditionnalistes et qu'elle a su les conserver ».

Aux familles éprouvées nos bien vives condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN CHOLEAU. — *Questions bretonnes des Temps présents* ; tomes I et II, 430 frs en librairie. Ctre remb. 444.00 à « *Unvaniezh Arvor* » à Vitré.

Quelques opinions :

De *Nemeton*, 1942.

« En Bretagne, il est inutile de présenter Jean Choleau. Pour le public non péninsulaire de *Nemeton*, disons tout de suite que cet industriel vitréen, président de la Fédération régionaliste de Bretagne, est, indépendamment de ses travaux folkloriques sur la Haute-Bretagne, travaux plus qu'estimables, un des Bretons les mieux au courant des nécessités économiques armoricaines.

Aujourd'hui, en deux volumes compactes, mais d'une lecture attrayante, Jean Choleau réunit un grand nombre d'études, s'échelonnant sur près de 7 lustre de Travail et de vie militante. On comprend qu'il soit presque impossible de résumer, sans risquer de la trahir, une œuvre aussi complexe.

Mais cette complexité même est parfaitement ordonnée. Des graphiques et des cartes démographiques synthétisent ou illustrent les statistiques et les démonstrations de l'économiste breton.

..... L'ouvrage de Jean Choleau a donc sa place dans la bibliothèque, non seulement du militant breton, mais de tout esprit cultivé et réaliste s'intéressant à la vie complexe, tumultueuse et riche d'avenir de la péninsule continentale.

M. N.

De *l'Ouest-Eclair*, 18 octobre 1942.

..... On ne peut étudier la situation de la Bretagne, dans le monde moderne, sans avoir recours à M. Jean Choleau. Sur le plan du travail, sur le plan, de la production, sur le plan de la démographie, cet économiste sérieux et discret à tout observé. Issu d'une longue lignée d'artisans vitréens, voués au tissage, il eut pu se contenter de tenir une place de choix dans le monde des artistes de métier, soucieux de redonner aux marques bretonnes leur prestige.

Mais, par delà les soucis du négoce, M. Choleau pensait aux grands problèmes de l'époque et il s'appliqua à les résoudre sous l'angle des intérêts bretons.

Avec ses deux tomes, deux tomes bourrés d'observations judicieuses, de faits significatifs, de conseils et d'idées aussi précises que généreuses, le dernier ouvrage de Jean Choleau va devenir indispensable pour quiconque s'intéresse à la vie de la Bretagne. Il nous éclaire sur le passé et nous ouvre des perspectives immenses sur l'avenir.

L'auteur n'a rien oublié. Avec des chiffres, des statistiques, toutes les « questions » administratives, économiques, sociales ont été abordées loyalement et pratiquement. Les « Questions

bretonnes » pèseront d'un poids précieux dans les projets d'aménagement de la Bretagne de demain. Un des chapitres ne s'intitule-t-il pas « la reconstruction économique de la Bretagne ».

F. LE R.

TEIR G'HANENN, par *Jef Penven*. Sous ce titre, le compositeur réunit trois poèmes dont les paroles sont de *Ropars Hémon* (Klemganp), *Jakez Riou* (Serr-Notz) et *Ar Moug'n* (Bisigou Marenv). La musique comporte l'accompagnement pour le piano.

Illustrations de *Creston*. Traduction française sur feuille volante de *Ropars Hémon*.

En vente à la Librairie de Bretagne à Rennes.

LES JEUX DE L'ENFANT, TIT SIOUX, roman, par Jacques ORY. Rennes, imprimerie bretonne 1942.

Sur une vieille coutume « la Quête aux Œufs de Pâques » Jacques Ory brode un drame enfantin. Un enfant qui, avec d'autres, s'en va de maison en maison quêteant les œufs de Pâques disparaît et est retrouvé noyé..... Ce petit roman écrit d'une plume alerte est suivi de trois nouvelles : *Mot d'enfant* le *Potard*, le *Carrier Tabajour*.

LE GUAYADER.

L'Opinion de nos amis

Si la Fédération régionaliste n'organise ni manifestation, ni banquet, ni défilé, ni cavalcade, ni congrès depuis 1939, elle n'en travaille pas moins et continue, loin des agitations, des petits clans, son œuvre de trente années.

Pour le savoir, il n'est que de relire les lettres que nous recevons de nos lecteurs, de nos adhérents :

Chaque trimestre nous publierons quelques extraits :

Du Pays de la Mée, 9 septembre 1942.

« Votre page, sur le dernier *Réveil*, intitulée « La Reconnaissance des Jeunes » est très bien. Je me souviens avoir bondi en entendant traiter, sur *l'Heure Bretonne* les pionniers du mouvement breton, de « fossiles ». C'est honteux de voir cela. On pourrait toujours demander à l'auteur de cet article où il était, pendant que Debeauvais se faisait casser la figure à St-Goazec... »

De Martigues Provence, 3 septembre 1942.

« Je suis un marin breton aimant beaucoup toute chose s'occupant de la Bretagne. Aussi je désire m'abonner au *Réveil breton* et *Galerie*.... Nous serions, marins bretons, très heureux de pouvoir lire quelque chose qui nous parle de notre Patrie. Mais, maintenant que nous aurions le plus besoin et où nous aspirons le plus vers notre Bretagne, nous n'avons rien qui nous parle d'elle et de sa renaissance dont nous sentons la force

jusque dans les colonies. Cependant si quelqu'un prenait un marin breton de quelques années et un d'aujourd'hui il verrait qu'il a affaire à un vrai breton. Aussi faites pour le mieux... ».

Du Stalag XVII B.

En vous écrivant, je me remémore le succès de nos fêtes de Saint-Méen sous l'égide de Botrel et ce n'est pas sans amertume que ces temps heureux déroulent à nos yeux toute la richesse de leur vie et de leurs couleurs.

De Trégastel, 18 août.

Je tiendrais à ce que mon abonnement soit pour l'année 1942. Vous m'adresserez donc les numéros parus si vous en avez de disponibles et ceux de l'année dernière.

De Belle-Isle-en-Terre, 8 septembre.

Veuillez m'adresser un n° spécimen du *Réveil*. Si ce numéro m'intéresse le *Réveil* comptera bientôt sans doute un abonné de plus.

De la région alréenne, (4/1/1943).

« Je lis avec attention tous les numéros. J'approuve votre esprit de justice et d'indépendance et votre franchise mesurée; j'admire la fidélité à vos idées antérieures et je reste un fidèle adhérent de la Fédération régionaliste de Bretagne. Compliments.

De Rennes (20 janvier 1943).

« Je goûte tout particulièrement vos études géographiques et je vois en vous un excellent défenseur et propagandiste de la Bretagne « Massif armoricain ». Si actuellement nous ne pouvons songer à cette belle chose il ne nous est pas interdit de l'entrevoir. Je dirai même plus, de la prévoir. Ce sera à peu de chose près la reconstitution de la Confédération armoricaine des anciens Gaulois et celle du royaume de Salomon. Avec une politique démographique bien conduite, le peuple breton peut s'accroître de telle façon qu'il représente 20 à 25 millions d'habitants d'ici un demi-siècle.

A partir de ce moment, il sera invulnérable et pourra se tailler une part honorable dans le continent Européen. Et la Bretagne, au lieu d'être une pauvre province sacrifiée deviendra un pays de premier ordre, fournisseur et transitaire de l'Europe centrale... ».

(A suivre).

Rapport de M. Taldir Jaffrennou sur l'orthographe du breton au Comité Consultatif de Bretagne près la Préfecture Régionale.

L'orthographe du breton a subi de nombreux changements au cours de l'Histoire.

Le breton ancien, encore voisin du gallois, faisait usage des sons latins, par exemples l'U était prononcé OU, les C et les G étaient

durs. Nous avons des exemples de cette orthographe dans les Gloses des Cartulaires des Abbayes, commentés par M. Joseph Loth (Chrestomatie).

Au Moyen-Age, après l'accession au Duché de Princes de la Maison de France, le breton emprunta l'orthographe du français médiéval. On l'emploie dans les Noëls, les Mystères, on écrit QU devant les voyelles E et I, et GU au lieu de G dur. Le nom de famille QUIGUER est typique de cette orthographe. On utilisa une double lettre bizarre, un SZ, qui tenait lieu du C cédille. Enfin, on ne transcrivait pas les mutations des consonnes K. P. T. G. B. D. dans l'écriture.

En 1670, le Père Maunoir, prédicateur des Missions, introduisit encore des modifications orthographiques, et donna droit de cité à de nombreuses tournures françaises caractérisées par les *nehini*, les *pore* et les *penaos*.

En 1804, Jean-François Le Gonidec, que Napoléon I^{er} avait nommé Conservateur des Eaux et Forêts en Rhénanie, où il s'initia à la langue allemande, s'inspira de l'orthographe de celle-ci pour en revêtir le breton. Le K remplace partout le C, le G dur remplace le Gu, l'S devient toujours sifflant; le W remplace le son OU, le Z rendra le son de l'ancien TH doux; il introduit en plus deux lettres accompagnées d'un tiret, l'L mouillé avec un tiret en dessous, et l'N nasal avec un tiret en dessus.

L'orthographe de Le Gonidec fit aux traditionnalistes, qui avaient derrière eux plusieurs siècles d'habitude à un système emprunté aux sons du français, l'effet d'une Révolution. Jusqu'à la publication du *Barzaz Breiz* en 1838, on peut dire que la Réforme resta théorique. Les écrivains l'ignoraient ou la rejetèrent.

L'adhésion de La Villemarqué et de Brizeux emporta celle des Bardes lettrés, le Scour, Prosper Proux, Luzel; la consécration de l'Eglise avec Nos Seigneurs Sargent, Graveran de Quimper, David de Saint-Brieuc, fit baisser pavillon au clergé vieux-jeu.

Mais les petits écrivains populaires, les faiseurs de Gwerzes sur feuilles volantes, ont continué, jusqu'à leur disparition avec la Guerre de 1914, à se servir de l'orthographe dite du Père Maunoir.

La Méthode Le Gonidec trouva en 1895 des continuateurs dans François Vallée et Emile Ernault, tous deux Briochins. Ces deux savants, tout en acceptant les principes de simplification et d'unification introduits par la Grammaire et les Dictionnaires de Le Gonidec, introduisirent certaines corrections utiles, par exemple en supprimant les H abusifs devant les pronoms possessifs; en préconisant un Y au lieu d'un I devant les voyelles A, E, O, U; en remplaçant les Z prolifiques par un S là où ce Z ne représentait

pas un TH ancien, par exemple *am eus* au lieu de *am euz*. Ils ont fait doubler les NN à la désinence ENN de l'unité, par exemple STEREDENN; et enfin ont conseillé un LH pour donner le son de l'L mouillé et un N barré pour le son nasal. Mais pour ce dernier, la Réforme s'est heurtée à l'inexistence de cet N barré dans la casse typographique et dans le clavier des machines à écrire.

A part ce signe, la Méthode Vallée a réalisé autour d'elle l'adhésion unanime des écrivains des trois Pays de Cornouaille, Léon et Trégor, aussi l'a-t-on baptisée K. L. T. On l'a appelée aussi la langue unifiée ou *yez unvan*, parce que c'est elle seule qui a été acceptée par les Jurys de tous les Concours littéraires depuis 1898, date de fondation de l'U. R. B. — Le Collège des Bardes, qui se recruta à ses débuts uniquement dans les poètes bretonnants, édita toutes ses publications en langue unifiée; le Haut-Clergé n'en conseilla pas d'autre, et tous les Manuels Scolaires de l'Enseignement Libre jusqu'en 1914 (*Kenteliou* du Fr. Constantius, *Exercices* de l'Abbé Le Clerc, *Lexique* de l'Abbé Le Normand), l'enseignèrent. Les Catéchismes et les Evangiles distribués aux enfants furent rédigés en K. L. T. Lorsque le Chanoine Uguen, curé de Plougastel, publia son beau *Levr Oferenn Latin ha Bresonek* il employa l'orthographe de Vallée.

Son succès fut incontesté et total. En 1919, lorsqu'une nouvelle génération entra dans la Carrière, avec *Breiz Atao* et *Gwalarn*, elle tint François Vallée pour le véritable fondateur de la langue bretonne littéraire. Ses Œuvres furent répandues et imposées, peut-on dire, par le Parti Nationaliste Breton. Ce fut le P. N. B. qui édita à ses frais le fameux Grand Dictionnaire de Vallée, monument considérable dû aux recherches de toute la vie du vieux savant.

Les jeunes qui s'attelaient à l'étude de la langue ancestrale ne s'y initiaient qu'avec *Le Breton en 40 leçons de Vallée*, leur livre préféré de lecture a été pendant 20 ans les *Skella Segobran* ou les Hauts-Faits de Ségobran, légionnaire Gaulois.

Le Maître eut la satisfaction et l'orgueil de voir sa réputation d'unificateur consacrée par l'un des plus érudits Celtisants de notre époque, M. le Professeur Louis Nêmo, dit Roparz Hémon, dont les Œuvres parues de 1923 à 1939 sont devenues classiques, et forment la base de tout enseignement du breton dans les écoles.

(A suivre).



1^{er} Trimestre. — 5^e Année

N° 16

Compagnons de Merlin

PRIX LANCELOT

Le jury constitué pour l'attribution du prix Lancelot était composé de MM. Job de Roince, président de la Société des Ecrivains bretons, auteur dramatique, Morvan Marchal et Hémer, compagnons de Merlin.

Le prix Lancelot de 500 frs a été attribué au manuscrit signé « José Ligé », par 7 points et demi sur 10.

L'auteur est M. André Malassis de Fougères, plus connu sous le pseudonyme de « Sermagnière ».

Il avait présenté au concours une veillée en deux scènes, écrite en ce savoureux parler du nord-ouest de Fougères évoquant un vieil usage du pays fougérais : *la Ramaouj'rie d'Pommé*.

Sermagnière a rappelé une coutume de son pays et l'a mise à profit pour monter une « veillée » fort intéressante tant par le parler employé que par les personnes qu'il met en scène.

Ramaouj'rie vient du verbe « ramaoujer » qui veut dire « remuer un liquide dans un vase ».

Ce sont des mots peu employés en Haute-Bretagne et que nous ne trouvons ni dans Orain, ni dans Coulabin, Le Hécher ou autres. Ils semblent particuliers au pays de Fougères et au sud du canton de Pontorson en Basse-Normandie, c'est-à-dire à cette partie bretonne des rives du Couesnon.

Dans les campagnes des marches bretonnes : Vitré-La Guerche, on fabrique 4 sortes de confitures : le résiné, le cerisé, le pairé et le pommé, composés de raisins, de cerises, de poires ou de pommes.

Voici ce que dit Séguin dans « Vieux mangers, vieux parlers bas-normands ».

« Quand on pile, certaines fermières préparent du sirop analogue au résiné (mais celui-ci est cuit au four) ou *ramangerie de pommes* (sud de Pontorson) ailleurs *mescapié*. Cette sorte de confiture noirâtre se fait avec du « cidre de la cuve », le moût est bouilli doucement et fort longtemps (environ 48 heures) dans la poêle en cuivre. On *remouve* ce liquide jusqu'à ce qu'il soit réduit à une consistance pâteuse, au goût aigrelet. Cette confiture a le mérite de « donner le corps libre » à ceux qui en « tartinent leur pain ».

Nos lecteurs qui en connaissent la fabrication dans leur pays pourraient-ils nous indiquer les particularités qui la caractérisent ?

* *

Nous espérons que la veillée de Sermangnière verra l'hiver prochain le feu de la rampe. En attendant *Galerie* compte en commencer la publication en son prochain numéro.

Société du Folklore Français

Nous apprenons que la Société du Folklore français, en liaison avec le Musée National des Arts et Traditions populaires, vient de nommer deux de nos Compagnons : M. Jean Choleau, délégué régional de la société pour l'Ille-et-Vilaine et M. R. de la Godelin, délégué régional adjoint.

C'est un hommage rendu à leur talent et à leur compétence.

On se souvient de ce que le premier a fait pour hâter la résurrection de la Haute-Bretagne, de ses œuvres personnelles de folklore, et que le second est en même temps que l'un des membres du comité directeur des « Compagnons », rapporteur de la commission de Folklore haut-breton à la Fédération régionaliste de Bretagne.

PARLERS GALLOS ET LANGUE BRETONNE EN HAUTE-BRETAGNE

L'ENQUÊTE DE GALERNE

Nos lecteurs trouveront dans les numéros précédents de *Galerie* l'exposé des motifs auxquels nous avons obéi en ouvrant cette enquête. Nous commençons avec ce numéro la publication des réponses que nous avons reçues.

Pour plus de clarté, reproduisons ici les questions posées aux Compagnons, adhérents, et abonnés hauts-bretons.

1° Etes-vous partisan de l'enseignement obligatoire de la langue bretonne dans toutes les Ecoles de Haute-Bretagne ?

2° Etes-vous d'avis que la langue bretonne devienne la langue officielle de la Haute-Bretagne ?

3° Etes-vous partisan d'un seul parler ou langue romane en Haute-Bretagne, qui serait déterminée par l'unification de tous les parlers populaires en usage ?

4° Etes-vous partisan de l'enseignement de ce parler unique dans les écoles de tous les degrés en Haute Bretagne ?

5° Etes-vous d'avis que la langue populaire romane ainsi obtenue devienne la langue officielle de la Haute-Bretagne ?

Consulter également les nos 12, 13, 14 et 15 de *Galerie* articles de Jean Lancelot et d'Héméry.

* *

RÉPONSES

« Je me permets de prendre part à l'enquête des *Compagnons de Merlin*.

1° L'étude du Breton doit-il être obligatoire dans les écoles de Haute-Bretagne ? Oui, et en particulier dans l'enseignement secondaire.

2° Le Breton doit-il être la langue officielle en Haute-Bretagne ? Oui, première langue et le Français ou Gallo 2° langue.

3° Le Gallo doit-il être unifié ? Oui, peut-être ».

Comtesse L. de Rohan-Chabot (Antrain).

* *

4° Il serait souhaitable que la langue bretonne fut enseignée dans notre pays.

3° et 4° Pour la question du patois, ce sera plus dur à faire accepter au lieu du français moderne.

Bien entendu je préfère le patois à l'argot, mais un patois unifié n'aurait-il pas le tort d'enlever la saveur à chaque parler régional. A Fougères, il y a au moins trois patois différents si ce n'est quatre. Chacun a ses expressions qui ne sont pas connues 15 ou 20 km. plus loin. Il y a des mots communs aux divers parlers, mais il y a des variantes aussi.

Sermangnière, Compagnon de Merlin (Fougères).

* *

1° Je désire que la langue bretonne soit apprise dans toutes les écoles.

2° Je désire que la langue bretonne soit la langue officielle en Haute-Bretagne.

3° J'ai le désir que la langue romane formée de tous les patois ne soit point maintenue, car il me semble que ce n'est pas du vrai breton.

4° Cette langue ne doit point devenir le parler officiel.

Morel, à Fougères.

*
**

1° Je suis partisan de l'enseignement de la langue bretonne dans toutes les écoles de Bretagne.

2° Je suis d'avis que la langue bretonne devienne la langue officielle de Bretagne.

3° Je suis partisan d'une seule écriture du parler gallo, avec prononciation ad libitum dans chaque Korn-Vro.

4° Je suis partisan de l'enseignement de ce parler unique comme langue secondaire.

5° Sous-officielle » seulement et seulement en Haute-Bretagne, comme en Belgique, mais en sens inverse.

6° En Breiz-Izel, je désire, en plus du Breton littéraire (dialecte du Léon enrichi de tous les mots vraiment Bretons de tous les autres dialectes y compris ceux d'Outre-Manche) l'enseignement des dialectes particuliers.

7° A mon humble avis, le latin, parlé par les prêtres catholiques du monde entier et par beaucoup de gens « cultivés » serait de beaucoup préférable à l'Espéranto ou autres langues fabriquées, dont la prononciation est tellement différentes suivant les différents pays où l'on s'en sert (très peu) que l'entendement en est presque impossible entre individus de nationalités différentes. D'eo'h a galon atao e garantez hon Vro er muia Karet.

J. Loyant, à Nantes.

*
**

1° Je suis partisan que la langue bretonne soit obligatoirement enseignée dans toutes les Ecoles de Haute-Bretagne sans exception.

2° Je suis d'avis que la langue bretonne devienne la langue officielle de la Haute-Bretagne, tout en conservant la langue française.

3° Pas d'unification de parlers de Haute-Bretagne.

4° Cette langue romane ne doit pas devenir la langue officielle en Haute-Bretagne.

Je participe à cette enquête au titre de Haut-Breton s'intéressant au pays natal.

*André Fleury.
(A suivre).*

Les Poètes du Pays Fougérais

A l'occasion de séances organisées par le groupe haut-breton, les « Sabotiers de Fougères », M. Jean Choleau a donné au Théâtre Municipal de cette ville deux conférences. Le samedi 9 janvier, il parla des « poètes disparus », le dimanche 10, des poètes contemporains, du pays fougérais.

Les poètes disparus depuis le Père Maunoir jusqu'à Xavier d'Haucourt, en passant par René Le Pays, Philippe Charuel de Ruffigné, Paul Loysel, Marie Lacoquerie, Henri Anger, Constance de Montluc, Hyacinthe et Robert du Pontavice de Heussey, François Depasse, Amand Dagnet, Georges Le Rumeur.

Les poètes vivants depuis notre collaborateur M. Albert Durand jusqu'à Keranro, en passant par Jeanne Perdriel Vaissière, Emilie Feillet, Joseph Coquelin, Paul Lebois, André Lebois, Jean Ory, Lucienne X... Tous portant des noms connus de la Fédération, soit qu'ils lui firent l'honneur de l'accueillir ou de conférencier à ses congrès, comme M. Albert Durand ou M^{me} Perdriel Vaissière, soit qu'ils fussent d'anciens lauréats de ses concours, comme Paul Lebois, Le Rumeur, Dagnet, Jh. Coquelin, soient qu'ils aient collaboré au *Réveil* ou à *Galerie* comme Lucienne X..., Keranro, Jh. Coquelin, d'Haucourt.

M. Choleau évoqua leurs œuvres, les poésies mystiques du Père Maunoir, de Constance de Montluc, de Keranro et de Lucienne X., légères et satiriques de René Le Pays, de Coquelin, révolutionnaire de Georges Le Rumeur, parnassiennes de Jeanne Perdriel, Xavier d'Haucourt, A. Durand, etc.

Ce fut moins une critique, dit un compte-rendu, qu'un exposé sympathique de la vie et des œuvres de chacun, qu'il fut « né natif » du fougérais ou que la vie l'y eut amené. Le conférencier remarqua que deux des meilleurs auteurs cités se sont exprimés surtout en langue bretonne — car, on peut dire que si le Père Maunoir a écrit parfois en français, ainsi que le Rumeur, le principal de leur œuvre fut de langue bretonne. Il annonça qu'un autre des poètes cités prépare quelques ouvrages entièrement en langue bretonne.

Ces deux causeries, très suivies, se terminèrent sur la liste élogieuse, des noms de ceux de ce pays, qui dans le clergé, les sciences, la médecine, l'histoire, l'art ont illustré les villes et les campagnes fougérais.

Séance Folklorique des « Sabotiers »

Le programme des deux séances, qui encadraient les conférences de M. Choleau groupait des évolutions dansées avec accompagnement des costumes traditionnels habilement rénovés par M^{lle} Corvaisier, des pièces d'orchestre (*Dérobée*, de Thielmans, *Quadrille breton* de Lazennec, etc.) et des scènes évocatrices de nos vieux jeux et vieilles coutumes. Notons que le domaine du folklore haut-breton est vaste, certainement aussi vaste, quoiqu'on en ait dit que celui du folklore bas-breton. On l'avait restreint au pays fougerais dans ces reconstitutions du « Jeu de Papegai », des feux de la Saint-Jean...

L'authentique originalité des séances fut due surtout à ces poèmes et histoires en parler fougerais de nos deux collaborateurs MM. Albert Durand et Sermangnière, dont les lecteurs de *Galerie* ont eu la primeur.

L'orchestre, excellent, était sous la direction de M. Guizien, chef de la Musique municipale, un ancien et sympathique guingampais. Des poèmes de M^{lle} Feillet, harmonisés par le compositeur fougerais Lucien Haudebert, furent chantés par MM. Debroise, Rosselin.

On y dansa la gavotte, les « allumettes », le « jabadao », la « drôlette », le « piller lann », la « Gueudenne », la « valse bretonne » et la « dérobée ». Les deux Bretagnes y trouvèrent leur compte.

Toutes nos félicitations aux organisateurs et interprètes, et en particulier aux interprètes des poèmes qui accompagnèrent les conférences : M^{mes} Corvaisier, Braud, MM. Bouvet et Debroise ainsi qu'au dévoué secrétaire du groupe, M. Harisson qui voulut bien présenter le conférencier.

* *

Le dimanche matin eut lieu à la salle des fêtes de la Mairie la réunion du Cercle d'études du groupe au cours de laquelle on entendit des rapports de M^{lle} Corvaisier et de M. Aubrée, président de la Société d'archéologie.

* *

On nous permettra pour conclure, une petite critique.

Pourquoi la Fédération régionaliste de Bretagne est-elle appelée soit au programme, soit aux affiches, soit dans les communiqués à la Presse, tantôt « Fédération régionaliste et bretonne » tantôt « Union régionaliste bretonne » tantôt « Fédération bretonne ».

Elle est assez riche de travaux pour n'avoir pas besoin de s'abriter sous le pavillon d'autrui.

Pourquoi dire au programme que les histoires et poèmes de MM. Albert Durand et Sermangnière, sont en « patois breton » ??

Pourquoi le Cercle d'études ne groupait-il pas les membres de la Société, jeunes gens et jeunes filles. Ces cercles d'études des groupements folkloriques doivent être destinés aux jeunes qui ont besoin d'apprendre à connaître leur pays. J'ai du constater avec regret qu'ils étaient absents.

Il faut craindre si les sujets choisis sont trop savants pour eux qu'ils ne fréquentent jamais les Cercles. Alors ceux-ci se transformeront en sociétés d'archéologie à l'usage des intellectuels. Ce qu'il faut éviter.

Anne-Marie JEGUET.

Autour de notre enquête

Le coin pour rire

UNE LETTRE DE JEAN FRANCOUÉ DE RENNES

Notre directeur a reçu une lettre (anonyme) relative à notre enquête. Naturellement, comme dans toute lettre anonyme dont l'auteur se respecte, l'écriture est contrefaite. L'enveloppe porte le timbre de la poste de Saint-Ouen des Alleux.

Cette lettre a été communiquée, pour réponse, à notre collaborateur Jean D'Laonà, qui est précisément de ce pays de Saint-Ouen.

Voici la lettre de Jean Francoqué et la réponse de Jean D'Laonà :

MONSIEUR,

On a ben ri cté raiciée à lire vot artique pendant que la plée chète.

Vot idée n'est point bête en tout et sur que vous allez ava bel et ben de reponses. Les garçailles sront ben aises de ne pus alle se faire fout des pafes à l'école au vicairé pisqu'i pourront s'instruire chez ieux.

Probabe que vot fricot n'est pas ben fameux lenlin à Vitré, on vous envoira un bout de saucisse quand on cabossera not pourciaou, mais faudra nous enveye un numero de vot journal qu'est point connu par là qu'est bin che.

Avec vous de tout cœur et, ben le bonjour à tous. Kenavo.

JEAN FRANCOUÉ,
place de la Mairie, Rennes (Haute-Bretagne).

MON VIEU JEAN FRANCOUÉ,

Té don à Reunnes asstour, pisqueu ta leut' tai datée deud' la. Jeun' creuyai pouin qu' t'avai quitteu la Heun' là là onion qu' taitai chartieu o ma dans l' taon.

J'avà bin ouï dire queu t'aveu d'mandeu eune piace à monsieu Janvieu, l' maire d'aot fa qui teu d' Saint-George et qu' avai l' bras lon à c' queu disant lé gens.

Deupé qu' j'avà oyu d' té nouveull' la passeu bin d' liaou sou la reu du moulin d' la Roche.

T' vla don villotin asstour, et à Reunn' corr. Mâlin, vâ, t'as d' la veune, pendant nous aot' pov' pésans, on trime du matin au saw par lé ch'mins ou o l' bestial.

E, t'é v'nu à Saint-Ouen veyre ton bïaou freure et ta sœ, histouère d' faïrè vâ qu' lé fonctionnères i z'ont dou bon taon et qui gagnant dé pistolles et d'zeucus, en vieu-tu, en v'la. Et cé don deud' là qu' tu m'a z'envyueu ton mot d' billeu su ta manieure à ta d'vâ su la façon d'caoseu dé pésan et su la ceulle des gens d' la ville.

Tu dis qu' lé qu'naïlles d'Zalleux y vouraient bin n'pu apprend' leu français à caouse dé paff' qu' lœ viqueur y foutant aux ceusses qui l' parlant mal.

Dans l' taon, quand on alleu en classe ensemb' ta et ma, n'y aveu pouin d' viqueur, mé un mét d'eucole. l'nnfoutait pouin dé paff' mé i nous tirai aux pail.

Ca n'valait pas mieux, pari ? Mé, comme on da teurjou dire la veuriteu, j'reuctifie et j'meu reusume : Méf' d'eucole et pas viqueur, pail et pas paff'.

**

A part çà, tu dis qu' tu vas cabosseu ton cochon et qu' tu m'en enverras un morciaou. Té bin honnête, mon gars Jean Françoqué et j' leurmercie bel et bin, ta et ta femme. J'eurconnais qu' ta teurjou bon cœur comme quant on alleu l'veu lé collets et qu' tu m'donnais la mequieu dé lieuv' et dé perderies. Cà tai l' bon taon.

Et pis, queu vieu tu ? I lé ben taon qu' lé gens dé vill' i nourrisant lé gars et lé marreunn' d' par cez nous.

Mé ma, si j' teu à ta piace — et cé un conseil d'eumi queu j' teu donne là, — j' fra bin attention.

(A suivre).

Revues et journaux bretons faisant échange avec le « RÉVEIL BRETON »

- FREIZ HA BREIZ — Kannad misiek ar Vretoned — abonnement : 15 frs — administration : Scrignac (Finistère) C./c. 21-802, Rennes.
DIHUNAMB — Mensuel — Direct. Loeiz Herriou — l'an 12 frs — C/c. 241-28, Nantes. — Administration : Dihunamb, Hennebont.
L'HEURE BRETONNE, hebdo, rue d'Estrées, n° 1, Rennes.
OLOLÉ — Journal illustré des petits bretons, bi-mensuel ; l'an : 17 frs. Landerneau. C. C. Mlle Leclerc 28.556, Rennes.
GWALARN — Revue mensuelle en langue bretonne. Rener : Roparz Hémon. L'an 50 frs. C. C. 12.110, Nemo, Rennes.
STUDI HAG OBER — Revue d'études théologiques et philosophiques, publiée sous la direction des abbés L. Le Floch et Y. P. Nedeleg abbé Le Floch, Guingamp, c. c. 34.212, Rennes.
STERENN — Revue mensuelle de langue bretonne. Boîte postale 75 Brest.
LA BRETAGNE — Quotidien du soir, 19 rue de la Monnaie, Rennes.
ARVOR — Kazetenn sizuniek — 25 frs l'an. — C/C L. Andouard 35.429 Rennes.
G A L V mensuel, c. c. 37.669 Bruchet, Rennes.
NEMETON — Revue d'Etudes Druidiques — Abt. 50 fr. — le N° 15 fr. — Deur Marchal — rue Solférino, Laval.
STUR — Revue mensuelle, Deur O. Mordrel — Abt. 100 fr. — le N° 20 fr. — 2, rue de Rohan, Rennes.
AR VUHEZ KRISTEN — Revue des Familles chrétiennes, l'an 20 frs. C. C. 209.81, Nantes

BRETONS

- aidez-nous en recrutant de nouveaux adhérents à la Fédération, de nouveaux abonnés à notre revue.
 - vous nous permettez ainsi d'accroître notre rayonnement, de donner de l'extension à notre revue plus d'importance à nos réunions.
- n'oubliez pas de régler votre cotisation annuelle de 25 frs, au C. C. 5852, J. Choleau, Rennes.
- souscrivez des abonnements de même somme que nous servirons aux adresses que vous nous indiquerez.

VIENT DE PARAÎTRE

QUESTIONS BRETONNES DES TEMPS PRÉSENTS

par Jean CHOLEAU

« Ouvrage honoré des souscriptions du Ministère de l'Agriculture et des Chambres de Commerce de Brest et de Quimper ».

TOME I^{er}. — Ouvrages du même auteur. — Notes biographiques. — Avant-propos. — La Bretagne économique et sociale. — Questions rurales. — 3 graphiques et une carte hors-texte — 239 pages.

TOME II. — Commerce et Industrie. — Les voies de communication. — Bibliographie. — Une carte de la navigation intérieure en Bretagne — 291 pages. — Par Poste Contre Remboursement 141 frs. Editions « Unvaniez Arvor » à Vitré.

Le « Réveil breton » se met à votre disposition pour vous procurer les ouvrages ci-après :

JEAN CHOLEAU : <i>Condition des serviteurs ruraux bretons : domestiques à gages et journaliers agricoles</i> , 1 vol. in-8, 204 p.	20 00
id <i>L'Expansion bretonne au XX^e s.</i> — un vol. in-8, 240 pages, avec cartes, graphiques, planches hors-texte — d'occasion.	80 00
id <i>De Roscanvel à Landavran</i> , impressions de voyages — 1 vol. 176 pages, illustré, édition ordinaire	23 40
id <i>Le Journalier agricole du Pays de Vitré</i> — monographie de famille.	8 00
id <i>Le Maître de l'atelier</i> .	0 50
id <i>Le Régionalisme et les Intérêts commerciaux et industriels, un label breton</i> , brochure de 52 pages	3 00
id <i>La navigation intérieure en Bretagne</i> , brochure 58 pages	3 00
id <i>Lexique breton-français des termes de l'Industrie textile</i>	4 00
id <i>L'outillage économique de l'arrondissement de Vitré avec un portrait et une carte</i> , in-8, 16 pages	6 00
id <i>Les Bretons devant l'Impôt</i> — Une brochure 80 pages, in-8.	10 00
id <i>Questions bretonnes des Temps présents</i> , tomes I et II, brochés.	130 00
J. P. CALLOCH — <i>Ar en deulin</i> — texte breton seul, édit. Dihunamb	25 00
LOEIZ HERRIEU — <i>Chansons populaires du Pays de Vannes avec la musique (breton et français)</i> .	46 50
id <i>Le Breton usuel</i>	17 70
id <i>De hortoz kreisnoz</i> , broché.	
LÉON PALAUX — <i>Un barde breton : Jean Pierre Calloc'h, sa vie et ses œuvres inédites</i> — Quimper, Le Goaziou	16 50
F. VALLÉE — <i>Grand dictionnaire français-breton</i>	75 00
JEAN CHOLEAU et MARIE DROUART — <i>Chansons et Danses populaires de Haute-Bretagne avec introductions, illustrations et notes</i> — 1 vol. in-8 — Tome I	100 00
LOEIZA LE MELINER — <i>Ar bont er Velin</i> , dessins de R. Perrin	30 00
CEUNEAU abbé — <i>Amand Dagnet (1857-1933) folkloriste</i>	5 00

EN SOUSCRIPTION

JEAN CHOLEAU — <i>Questions bretonnes des Temps présents</i> , tome III, édit. ordinaire	60 00
id <i>Métiers, Corporations et Confréries de Vitré avant la Révolution</i> . Illustrations de métiers et portraits	